

**Les « VŒUX MULTIPLES » et les « SOUS-VŒUX » dans PARCOURSUP...  
C'est quoi exactement ?**

**Les textes du Ministère indiquent :**

**Pour certaines formations, les lycéens formulent des vœux multiples (Prépas, DUT, BTS, quelques autres licences, formations d'ingénieurs etc.) : cette modalité permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention.** Les vœux multiples permettent d'élargir les possibilités de choix des lycéens.

Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné.

À l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer. **Le vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 maximum autorisés.** Les lycéens peuvent formuler jusqu'à 20 sous-vœux au total (mais les écoles d'ingénieurs n'entrent pas dans ce décompte).

1

**Un exemple concret des choix de Justine...**

- **Justine choisit 1 vœu multiple : Prépa « MPSI »**
  - o **Et 5 sous-vœux** (sur les 10 maximums autorisés dans ce vœu multiple) :
    - MPSI du lycée V
    - MPSI du lycée W
    - MPSI du lycée X
    - MPSI du lycée Y
    - MPSI du lycée Z
  
- **Puis Justine choisit 1 autre vœu multiple : DUT « Mesure Physique »**
  - o **Et 6 sous-vœux** (sur les 10 maximums autorisés dans ce vœu multiple) :
    - DUT « Mesure Physique » U
    - DUT « Mesure Physique » V
    - DUT « Mesure Physique » W
    - DUT « Mesure Physique » X
    - DUT « Mesure Physique » Y
    - DUT « Mesure Physique » Z
    -

A ce stade, Justine a déjà « grillé » : 2 vœux (qu'ils soient multiples ou non) sur les 10 maximums autorisés AU TOTAL dans sa liste de vœux Parcoursup (Prépa MPSI + DUT Mesure Physique) et 11 sous-vœux sur les 20 maximums autorisés (AU TOTAL également).

*A noter : le choix d'une même prépa avec ET sans internat n'est comptabilisée que pour 1 seul sous-vœu.*

*2021 - Les informations contenues dans ce document ont été éditées par le Concours Avenir et le sont à titre indicatif, sous réserve de modifications de la part du portail d'inscription ministériel Parcoursup.*

*Ces informations ne sont pas exhaustives à propos de la plateforme Parcoursup.*

*Ce document reste la propriété du Concours Avenir et ne peut être utilisé que dans un cadre personnel, familial ou amical. Ce document ne doit en aucun cas être reproduit et/ou distribué en nombre à une assistance ou lors d'une réunion publique ou utilisé comme document à but de promotion.*

## On continue ?

- **Justine ajoute 1 nouveau vœu (multiple) : le Concours Avenir**
  - o **Et 7 sous-vœux** (ces sous-vœux n'entrent pas dans le cas des 20 sous-vœux max autorisés au total car les écoles d'ingénieurs ne sont pas concernées par cette règle)
    - ECE Paris
    - EIGSI La Rochelle
    - EPF Sceaux
    - ESIGELEC Rouen
    - ESILV Paris La Défense
    - ESITC Caen
    - ESTACA Paris-Saclay

A ce stade, Justine a déjà « grillé » :

- 3 vœux (qu'ils soient multiples ou non) sur les 10 maximums autorisés AU TOTAL dans sa liste de vœux Parcoursup (Prépa MPSI + DUT Mesure Physique + Concours Avenir)
- **Et toujours 11 sous-vœux** sur les 20 maximums autorisés (qui ne concernent pas les écoles d'ingénieurs). Vous comprenez donc bien que les sous-vœux des écoles d'ingénieurs ne sont pas comptabilisés dans les 20 sous-vœux maximums autorisés.

## On continue toujours ?

- **Justine ajoute 1 dernier vœu multiple : Prépa « PCSI » cette fois**
  - o **Et 10 sous-vœux** (sur les 10 maximums autorisés dans ce vœu multiple) :
    - PCSI du lycée Q
    - PCSI du lycée R
    - PCSI du lycée S
    - PCSI du lycée T
    - PCSI du lycée U
    - PCSI du lycée V
    - PCSI du lycée W
    - PCSI du lycée X
    - PCSI du lycée Y
    - PCSI du lycée Z
    -

Et là ? Ça ne vous choque pas ? Ça devrait !

En ajoutant ces 10 nouveaux sous-vœux, Justine atteint au final 4 vœux (qu'ils soient multiples ou non) sur les 10 maximums autorisés AU TOTAL dans sa liste de vœux Parcoursup (Prépa MPSI + DUT Mesure Physique + Concours Avenir + Prépa PCSI)...jusqu'ici tout va bien...

**MAIS** Justine atteint 21 sous-vœux sur les sur les 20 maximums autorisés AU TOTAL également ! Il y a donc un sous-vœu de trop dans sa liste. Ha bah oui, il faut rester concentré !

Dans l'exemple ci-dessus, Justine ne pourra donc pas ajouter 10 sous-vœux supplémentaires dans sa liste (au sein du vœu multiple Prépa PCSI) mais seulement 9. Elle aura ainsi atteint le total de sous-vœux maximums autorisés. Elle peut bien entendu décider de supprimer un autre sous-vœu d'un autre vœu multiple sélectionné auparavant. Le tout étant de n'en choisir que 20 maximum.

### Question piège pour ceux qui suivent :

**Justine peut-elle ajouter le vœu DUT « GMP » à sa liste ?**

**Réponse : Non.** Car ce DUT (comme tous les autres) est considéré comme un vœu multiple et Justine devra donc choisir, à minima, un sous-vœu de ce vœu multiple. Mais elle a déjà atteint les sous-vœux 20 maximum. N'oubliez pas, Parcoursup a besoin de savoir

- Ce que vous voulez faire (vœu)
- Où vous souhaitez le faire (sous-vœu)

### Dernière question encore plus tordue :

**Justine peut-elle ajouter des écoles d'ingénieurs du groupe INSA dans sa liste ?**

**Réponse : Oui.** Car les écoles d'ingénieurs ne sont pas concernées par la règle des « sous-vœux ». En ajoutant, par exemple, 2 sous-vœux INSA (Lyon et Toulouse), Justine ajoute un vœu multiple à sa liste (mais aucun problème car elle était seulement à 4 sur 10) et n'ajoute **AUCUN** sous-vœux comptabilisé à sa liste.

Franchement, ce n'est pas plus simple avec un exemple ?

Allez, à votre tour de faire votre liste maintenant que vous êtes un expert...